Wolschwillerblatt

Janvier 2024

La Commune de WOLSCHWILLER,
Le Maire, les Adjoints, le Conseil municipal et le Personnel communal
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

Commencer une nouvelle année c'est regarder devant soi et aller de l'avant :
"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible"
-Antoine de SAINT-EXUPERY-

SOMMAIRE WOLSCHWILLERBLATT 2024

Mot du Maire	Page 1
Finances et budget	Page 2
Pôle scolaire à Oltingue	Page 3
Dissolution corps des sapeurs pompiers - Location de la salle communale	Page 4
Travaux et investissements de l'année 2023	Page 5
Travaux et investissements de l'année 2023	Page 6
Travaux et investissements de l'année 2023 - Personnel & technicien communal	Page 7
Voiries & signalisation	Page 8
Journées citoyennes 2023	Page 9
Elsàsputz - APEI opération brioches	Page 10
Chasse à Wolschwiller	Page 11
ONF - Repas des ainés	Page12
Haies vives d'Alsace	Page 13
Natura 2000	Page 14 & 15
Brigade verte	Page 16 & 17
Demande d'urbanisme	Page 18
Armée de terre	Page 19
Le dispositif SARE - Vie associatives	Page 20
Compagnons du devoir - Fermeture du réseau cuivre	Page 21
Caritas Alsace - Service aide à la mobilité 2024	Page 22
Etat civil	Page 23
PCS - PICS - dispositif FR-Alert	Page 24
Biodiversité - Zone humide	Page 25
PLUI - plan local d'urbanisme intercommunal	Page 26
Fouille archéologique 2023	Page 27
Recensement	Page 28
Informations diverses	Page 29
Bénévolat	Page 30
Commerces - entreprises - artisans à Wolschwiller	Page 31
Info pratiques - Votre mairie	Page 32

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers Citoyens,

Que l'année 2024 qui s'ouvre, vous apporte santé, bonheur, bienveillance et épanouissement dans votre vie.

Durant l'année 2023 la commune a enregistré un élan de vitalité exceptionnel marqué par neuf naissances, ce qui est remarquable face à une natalité nationale en chute libre avec seulement 700 000 naissances, 2023 est la pire année depuis 1945. « Bravo et félicitations aux heureux parents ».

L'autre très belle surprise concerne les deux donations à la commune de 2 000€ (Personne anonyme) et de 25 000€ de l'association Saint-Maurice II présidée par M. Yvan VIOL. L'octroi de ces dons n'est pas subordonné à des conditions ou à des charges particulières. Ils permettront à la commune d'accélérer sur des projets communaux (réfection de chemins communaux forestiers, réalisation d'un panneau d'information avec nos chemins et nos entreprises, achèvement de la mise en conformité du cimetière…).

« Nous remercions chaleureusement ces généreux donateurs c'est un geste très appréciable compte tenu des évolutions de la conjoncture »

2024 sera une année très intense, riche d'actions, de défis et de projets pour la commune avec pour débuter le recensement de la population, la définition de zones d'accélération d'énergies renouvelables à l'intérieur de la commune, la rédaction d'un plan communal de sauvegarde, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, le projet qui préfigure l'école de demain le « pôle scolaire » car l'enfance reste au cœur de nos préoccupations, le recrutement d'un nouvel agent technique communal…

Le rythme des investissements sera maintenu et dans la continuité des années précédentes, consacrés en grande partie à l'entretien de notre patrimoine communal.

Ces travaux d'entretien, de rénovation et de réfection sont nécessaires pour préserver nos nombreux bâtiments, nos infrastructures de voirie, nos chemins forestiers ainsi qu'à la réalisation de projets reportés.

Comme l'année dernière conscient et solidaire des difficultés rencontrées par beaucoup d'entre vous par l'augmentation du coût de l'énergie et de la vie, je proposerai au conseil municipal, de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux (taxe foncière bâti et non bâti),. Les recettes de fiscalités seront dynamiques du fait de la revalorisation automatique des bases de calcul liées à l'inflation.

Cette année sera également celle des élections européennes les électeurs français seront appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire 81 eurodéputés, au suffrage universel direct et ce pour une durée de 5 ans.

Enfin je tiens à mettre en lumière notre personnel communal car sans eux rien n'est possible et j'en profite pour les remercier chaleureusement pour leur travail au quotidien au service de toute la population.
Merci à Mme Sabine JENNI, à Mme Christelle BLIND, à Mme Patricia GASSER et à M. Richard SCHWEITZER.

Vous pouvez compter sur l'engagement des élus du conseil municipal qui m'entourent, tous ont à cœur d'œuvrer pour maintenir une qualité de vie dans notre village avec passion et à votre service.

A toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2024, qu'elle vous apporte le meilleur à vous et à vos proches.

Votre Maire
Sylvain GABRIEL

Comment se compose le budget communal ?

LE BUDGET COMMUNAL

Il est composé :

D'UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT et D'UN BUDGET D'INVESTISSEMENT
(656 000€ pour l'année 2023) (100 500€ pour l'année 2023)

(Nota 2023 : Inscrit dans le budget de fonctionnement réparation voirie et fissures voirie, remplacement porte de garage ancien atelier communal et remplacement des gouttières église + ancien atelier communal pour un montant de 41 200€)

Chacun de ces **2 BUDGETS** sont composées **DE RECETTES ET DE DEPENSES** qui doivent être équilibrées (autant de dépenses que de recettes) voir encore mieux en suréquilibre c'est à dire que le montant total des recettes est supérieur au montant total des dépenses, mais toujours évalué de façon sincère.

L'équipe municipale est engagée dans la maitrise des dépenses mais sans altérer l'offre de services et sans remettre en cause les actions ou projets communaux, avec un principe « Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait » pour agir et répondre aux besoins des habitants.

La commune adapte la fréquence de ses interventions et des investissements au cas par cas, en fonction des besoins, des priorités et surtout des capacités.

D'autre part il ne s'agit pas d'opposer deux voies différentes que sont la réalisation de projets, bâtir pour l'avenir, investir, faire… et une gestion raisonnée et prudente.

Pierre Mendès France, Ancien président du Conseil des ministres de France disait :
« Un pays qui n'est pas capable d'équilibrer ses finances publiques est un pays qui s'abandonne »
Il en est de même pour la commune, s'assurer que les dépenses ne dépassent jamais les recettes c'est la « **règle d'or** », d'une évidence arithmétique.

Enfin la baisse de la dette permettra à la commune de retrouver de bonnes capacités d'investissement pour de futurs projets.

ETAT DE LA DETTE au 1er Janvier 2024 : 387 000€
DETTE PAR HABITANTS : 865€

Les bases locatives seront revalorisées selon le niveau d'inflation ce qui entraîne pour cette année 2024 une hausse des bases de + 3,9% (L'indicateur à prendre en compte est la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) révisée et adopté par l'Insee au mois de Novembre 2023)

En conséquence il sera proposé au conseil municipal de ne pas impacter le pouvoir d'achat de la population, la revalorisation des bases fiscales de +3,9% sur la taxe foncière bâti ou non bâti induira automatiquement une hausse des recettes dans le budget communal.

LE RATIO / CAPACITE DE DESENDETTEMENT EST DE 5,53
-SITUATION FAVORABLE-

PÔLE SCOLAIRE À OLTINGUE

Le SIPSBI (Syndicat Intercommunal Pré scolaire et scolaire et la Communauté de Communes Sundgau, se sont associés dans le projet de construction d'un groupe scolaire et périscolaire sur la commune d'OLTINGUE.

Après avoir mandaté le cabinet MP Conseil (bureau d'assistance à maitre d'ouvrage) pour la réalisation des études préalables, la programmation de l'opération a été validée. Une consultation vient d'être lancée afin de sélectionner, l'équipe de maitrise d'œuvre qui aura en charge la réalisation du projet.

La réalisation du Pôle Scolaire se fera en plusieurs phases, le calendrier prévisionnel et théorique peut être résumé de la manière suivante selon le bureau MP CONSEIL :
- Début Automne 2023 : Lancement de l'appel à candidature
- Janvier 2024 : Sélection et choix des 3 architectes candidats admis à concourir
- Fin Mars / Avril / Mai 2024 : Lancement du concours et sélection du lauréat
- Mi 2024 : Négociation et notification du marché
- Fin 2024 à début 2025 : Études de conception, permis de construire et appel d'offres
- Printemps 2025 : Démarrage prévisionnel des travaux
- Durée des travaux : 14 à 18 mois
- Mai / Juin 2026 : Opération de réception
- Septembre 2026 : Ouverture

Ce projet nécessite à la commune d'OLTINGUE de modifier son PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui est actuellement en instruction par les services de la Communauté de Communes Sundgau.

Une réunion de communication à l'ensemble des huit conseils municipaux sera organisée lors du premier semestre 2024, cette rencontre aura lieu lorsque le choix de l'architecte sera validé.

Le projet est calibré selon :

- Le nombre de naissances sur notre territoire.
- Les perspectives de développement des différentes communes,
- Les projets de lotissements ou d'opération immobilière,
- Les maisons en ventes.
- Les logements individuels et collectifs.

L'année 2024, verra donc des avancées importantes pour l'avenir de nos écoles. Ce pôle scolaire est essentiel pour anticiper au mieux les cartes scolaires qui chaque année apportent leur lot de difficultés. Le comité de pilotage devra répondre aux besoins scolaires et aura la charge de maîtriser le coût du projet ainsi que de l'obtention des subventions (Etat, Département, Région…).

Le comité de pilotage

DISSOLUTION DU CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DES SAPEURS-POMPIERS DE WOLSCHWILLER

Lors des délibérations du Conseil Municipal du 23 novembre 2022, les élus ont décidé d'engager les démarches nécessaires afin de dissoudre le Corps de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers (CPI) à compter du 31 janvier 2023.

L'arrêté de dissolution du corps des sapeurs-pompiers de WOLSCHWILLER sollicité auprès de M. le Préfet du Haut-Rhin est effectif depuis le 1er mars 2023.

Cette dissolution a pour conséquence de mettre automatiquement fin à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Première Intervention (CPI) de WOLSCHWILLER.

Chaque sapeur-pompier volontaire pourra s'engager au sein d'un autre CPI communal ou intercommunal, ou au Centre de Secours d'OLTINGUE.

Le registre matricule du Corps des Sapeurs-Pompiers de WOLSCHWILLER a été restitué à la commune début Décembre 2023 et il sera versé aux archives communales.

La commune tient à adresser ses très sincères remerciements envers tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires qui ont servi au CPI de WOLSCHWILLER pendant toutes ces années.

Votre dévouement et votre engagement resteront gravé dans l'histoire du corps des Sapeurs-Pompiers de WOLSCHWILLER.

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les locations de la salle communale sont gérées par l'association de gestion de la salle. Pour toute information (tarifs, disponibilités, réservations…) concernant la location des salles communales ou de matériel vous pouvez contacter :

Mme Florence VIOL, présidente de la commission « gestion de la salle communale », par courriel : florence.schneck@orange.fr ou par tél. au 06 18 78 23 13.

PROTECTION CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Concernant les travaux réalisés dans la commune le conseil municipal est soucieux de donner la meilleure information à nos concitoyens, de fédérer et de rassembler pour offrir un cadre de vie épanouissant à l'ensemble de nos habitants.

L'ensemble des travaux et investissements de 2023 ont été réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale et c'est bien le budget communal qui a assuré la couverture de ces dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

TRAVAUX DE VOIRIE
la commune a mobilisé 15 600 € HT

Travaux de réparation et de traitement des fissures destinés à fermer les brèches dans la voirie communale et des chemins ruraux communaux (Passage rue de l'Eglise, Chemin de la Rittimatte vers le réservoir et la forêt, rue de la Digue vers la forêt, rue du Noyer vers la rue Im Stolle) pour un montant de 15 600 € HT
Travaux de réparation et traitement des fissures destiné à fermer les brèches dans la voirie des chemins de l'association foncière (ECKWEG, REBEN, chemin vers LUTTER à partir de la cabane des chasseurs).
Travaux réalisés et financés par l'Association Foncière pour un montant de 14 530 € HT (réalisés et financés par l'Association Foncière, de concert avec la commune)
Travaux de réfection de voirie rue Im Stolle / rue du Moulin pour un montant de 3 900 € HT (Reste à réaliser 2024)

TRAVAUX A L'EGLISE
la commune a mobilisé 18 800 € HT

Remplacement du tinteur « marteau » de la cloche n°2 de l'église Saint Maurice de WOLSCHWILLER pour un montant de 1 400 € HT.
Réparation de zinguerie avec remplacement des gouttières cintrées autour du chœur de l'église pour un montant de 7 500 € HT
Protection et mise aux normes paratonnerre et parafoudre de l'église pour un montant de 9 900 € HT

TRAVAUX AU CIMETIERE

la commune a mobilisé 12 300 € HT

Travaux de mise en conformité du cimetière avec pose d'un ossuaire, mise en place de 6 cavurnes funéraires et installation d'un columbarium avec jardin du souvenir pour un montant total de 12 300 € HT

TRAVAUX A LA MAIRIE

la commune a mobilisé 9 350 € HT

Renouvellement et acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de mairie (ordinateur pour fonctionnement logiciel de gestion de la population, de l'état civil, du budget et de la comptabilité) pour un montant de 1 250 € HT
Protection et mise en conformité du paratonnerre et parafoudre de la mairie et de la salle communale pour un montant de 5 800 € HT
Remplacement de l'adoucisseur de la mairie et de la salle communale pour un montant de 2 300 € HT

TRAVAUX A L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL

la commune a mobilisé 9 300 € HT

Remplacement de l'ancien rideau métallique endommagé suite aux vents violents de 2022 par une porte de garage sectionnelle isolée et motorisée pour un montant de 4 800 € HT

Réparation de zinguerie avec remplacement des gouttières percées sur les deux versants de toiture à l'ancien atelier communal pour un montant de 4 500 € HT

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2023

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC
la commune a mobilisé 1 580 € HT

Installation d'horloges astronomiques permettant une meilleure régulation et une programmation de l'éclairage nocturne dans les coffrets d'éclairage public pour un montant de 1 580 € HT

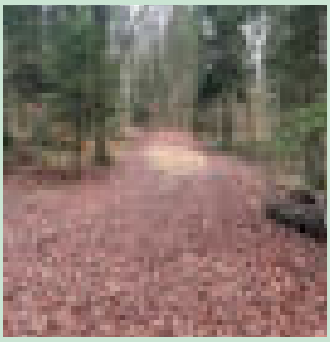

TRAVAUX EN FORET COMMUNALE
la commune a mobilisé 5 662 € HT

Travaux d'entretien de chemin forestier en parcelle 12a et entretien d'une piste forestière en parcelle 17a pour un montant de 2 330€ HT

Travaux d'empierrement d'un tronçon de piste de débardage avec stabilisation d'un chemin de débardage très argileux en limite des parcelles 1 de WOLSCHWILLER et 9 de BIEDERTHAL. Les travaux ont été réalisés et financés par les deux communes à raison de 3 332 € HT chacune.

Toutes les opérations d'investissement nécessitent des choix et des arbitrages de la part des élus du conseil municipal, elles découlent d'une réflexion collective argumentée.

Pour toutes les collectivités se pose la question de l'entretien, de la rénovation, mais aussi de l'assurance de notre patrimoine qui fait en partie notre richesse !

C'est pourquoi certains programmes et projets d'investissements sont et seront lissés sur plusieurs années afin de ne pas mettre la collectivité en difficulté.

PERSONNEL COMMUNAL - TECHNICIEN COMMUNAL

Notre agent technique communal, M. Richard SCHWEITZER, partira à la retraite au mois de Juin 2024 après plus de 12 années d'activité au sein du personnel de la commune de WOLSCHWILLER.
Nous avons engagé les démarches de recrutement pour trouver la personne qui prendra le relais avec une période de transition pour lui transmettre les informations nécessaires. Pour postuler il suffit d'envoyer un curriculum vitae (avec parcours et compétences acquises) accompagné d'une lettre de motivation à la commune de WOLSCHWILLER.

Nous remercions l'ensemble du personnel communal pour la disponibilité et l'engagement dont ils font preuve toute au long de l'année pour vous servir et vous accompagner dans vos démarches ou vos besoins.

REGLEMENTATION DU REGIME DE PRIORITE AUX DIFFERENTS CARREFOURS DE LA COMMUNE

ARRÊTE MUNICIPAL n°12/2023

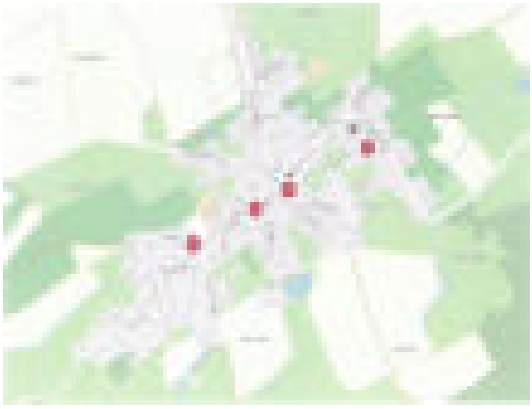

Afin de prévenir d'éventuels accidents aux carrefours des différentes voies communales du village, nous tenions à vous rappeler que la circulation est d'orénavant réglementée par un STOP, installé sur les intersections ci-dessous :

Intersection rue de l'école / rue de l'église (RD 23)
Les usagers circulant sur la voie communale rue de l'école doivent marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale RD 23 (rue de l'église), considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue du moulin / rue de l'église (RD 23)
Les usagers circulant sur la voie communale rue du moulin doivent marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale RD 23 (rue de l'église), considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue des menuisiers / rue de Kiffis
Les usagers circulant sur la voie communale rue des menuisiers doivent marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la voie communale rue de Kiffis, considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue alte Strasse ou rue vieille / rue de Kiffis
Les usagers circulant sur la voie communale rue vieille devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la voie communale rue de Kiffis, considérée comme voie prioritaire.

Au carrefour des voies communales situées dans l'agglomération de Wolschwiller, la circulation est réglée par un cédez le passage comme suit :

Intersection rue Im Stolle / rue de l'église (RD 23)
Les usagers circulant sur la voie communale rue Im Stolle devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale RD 23 (rue de l'église), considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue des fleurs / rue de l'église (RD 23)
Les usagers circulant sur la voie communale rue des fleurs devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale RD 23 (rue de l'église), considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue Eckweg ou rue des champs / rue de l'église (RD 23)
Les usagers circulant sur la voie communale rue Eckweg devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale RD 23 (rue de l'église), considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue de la Forge / rue d'Oltingue (RD 23 III)
Les usagers circulant sur la voie communale rue de la Forge devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale RD 23 III (rue d'Oltingue), considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue de la Brunnstube ou rue des sources / rue de Kiffis
Les usagers circulant sur la voie communale rue de la Brunnstube devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la voie communale rue de Kiffis, considérée comme voie prioritaire.

Intersection rue Allmend ou rue des vergers / rue de Kiffis
Les usagers circulant sur la voie communale rue Allmend devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la voie communale de Kiffis, considérée comme voie prioritaire.

Intersection chemin rural qui longe la parcelle section 15 n° 183 "Almendstuecke" / rue de Kiffis
Les usagers circulant sur le chemin rural qui longe la parcelle sise section 15 n° 183 devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la voie communale rue de Kiffis, considérée comme voie prioritaire.
Soyez prudents et vigilants afin de respecter et de vous habituer aux nouvelles signalisations mises en place par la commune. Bonne route !

JOURNEE CITOYENNE
FAIRE ENSEMBLE
POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Cette année la commune a organisé deux journées citoyennes
Samedi 13 Mai 2023 et
Samedi 14 Octobre 2023.

Ces journées permettent de créer des liens, d'échanger et de partager des compétences dans la bonne humeur.

Votre implication citoyenne pour préserver et prendre soin du patrimoine communal est formidable. Bravo et félicitation à l'ensemble de la population participante.

ELSÀSSPUTZ

Elsàssputz 2024 – 2ème édition - Thématique « sports »
« le grand nettoyage de printemps à l'alsacienne »

En 2023, la première édition de l'Elsàssputz a compté plus de 200 actions locales de ramassage des déchets au bord des routes et dans la nature.

L'année 2024 est marquée par le passage de la flamme olympique en Alsace fin juin et la mise en avant des pratiques sportives. Les clubs sportifs sont invités à se mobiliser, comme le secteur associatif dans son ensemble, les établissements scolaires, les collectivités et les entreprises.
Plus que jamais, jouons collectif et relevons tous ensemble le défi d'une Alsace propre !
La Collectivité européenne d'Alsace vous propose de se rassembler lors de cette seconde édition de l'Elsàssputz

LES VENDREDI 15 MARS, SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MARS 2024.

Ce grand week-end de lancement ouvrira un mois de mobilisation jusqu'au 15 avril.

Prochainement, la Collectivité européenne d'Alsace mettra à disposition du matériel - gants à usage unique et sacs poubelle de 100 litres - des affiches et un guide pratique d'organisation des ramassages locaux.

Alors, préparez-vous à relever le défi d'une Alsace sans déchet !
Sachez que les services de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) en charge de l'entretien des chaussées et nos délégations territoriales se mobiliseront également très significativement dans le cadre de ces opérations de propreté.

Dès maintenant, je vous invite, vous et vos administrés, à vous joindre au mouvement, et à partager vos initiatives et actions sur le site de la Collectivité européenne d'Alsace (alsace.eu) sur lequel vous retrouverez l'ensemble des informations pratiques.

APEI OPERATION BRIOCHES 2023

Un grand merci à toute la population pour votre grande générosité à l'occasion de la 37ème édition « Opération Brioches » au profit du Fonds de dotation de l'APEI HIRSINGUE. Les bénévoles du village ont pu récolter la somme de 900 euros.

Merci aux bénévoles pour leur implication et participation.

LA CHASSE A WOLSCHWILLER ET LE RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2024 – 2033

Les baux des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent au 1er février 2024. Les chasses seront remises en location à partir du 2 février 2024 jusqu'au 1er février 2033, pour une nouvelle période de 9 ans.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à une location en deux lots, comme pour les baux actuellement en cours.

- Lot N° 1 côté Ouest de la commune (coté KIFFIS) ayant pour limite le CD 23III d'OLTINGUE à WOLSCHWILLER et son prolongement par la rue du Moulin puis le chemin Rittimattweg, enfin en forêt les limites en section 22 entre les parcelles 22, 24 et 34 (lot 1) et les parcelles 23, 25 et 33 (lot 2). La consistance du lot est de 646ha 73a 84ca.

- Lot N° 2 côté Est de la commune (côté BIEDERTHAL) ayant pour limite le CD 23III d'OLTINGUE à WOLSCHWILLER et son prolongement par la rue du Moulin puis le chemin Rittimattweg, enfin en forêt les limites en section 22 entre les parcelles 22, 24 et 34 (lot 1) et les parcelles 23, 25 et 33 (lot 2). La consistance du lot est de 311ha, 52a 24ca.

Après délibérations le Conseil Municipal a décidé de relouer le lot de chasse N°1 au prix annuel de 15 855 € à M. Philippe MICHELAT. Le lot N°2 quant à lui a été reloué au prix annuel de 9 100 € à l'association de chasse BAUMFALKE représentée par Mme Agnès WASEM.

Concernant le lot 1 : la commune à crée une zone de quiétude pour le gibier en 2023. L'objectif dans cette zone est de couper le bois qui s'y trouve afin de créer des fourrés très denses en ronces où le gibier pourra se réfugier. La création de ces zones sont définies en accord avec le locataire de la chasse, l'ONF et la commune.

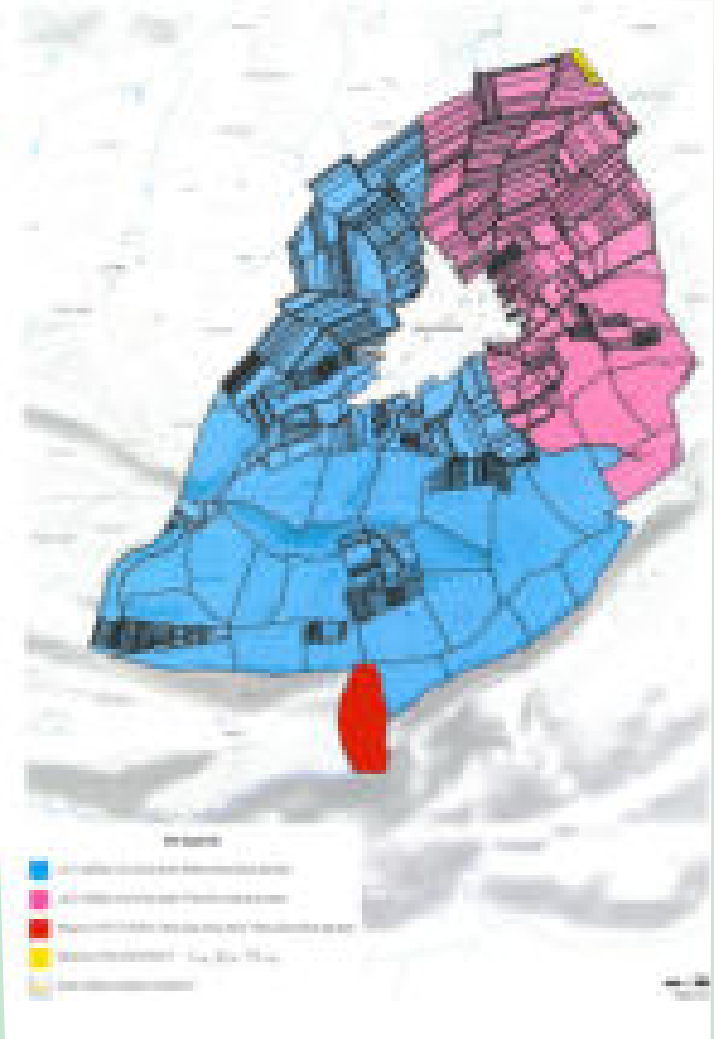

Informations sur les prochaines battues de chasse : disponible sur https://WWW.chasse-alsace-moselle.fr

Les zones chassées doivent être balisées par des panneaux :

« CHASSE EN COURS »

Ensemble soyons vigilants et respectueux

ONF

Notre forestière Mme Pauline PUZIN ainsi que M. Tom DRYGALSKI responsable de l'Unité Territoriale du Jura Alsacien ont quittés leur poste pour se rapprocher de leur famille.

M. Remy KORNMANN a pris le relai en tant que responsable de secteur et M. DIAS Mathéo est le nouveau technicien forestier pour le "triage" des 4 communes de BIEDERTHAL, FERRETTE, LUTTER et WOLSCHWILLER. Il est également le nouvel occupant de la maison forestière de WOLSCHWILLER depuis le mois de Septembre 2023.

Des travaux d'exploitation forestiers seront réalisés par « câble-mat » en parcelles 20a et 21a.
Ces travaux particuliers avec un financement spécifique et une vente de bois spéciale seront totalement pris en charge par l'ONF. Si l'opération est bénéficiaire l'excédent sera reversé à la Commune alors qu'en cas d'opération déficitaire la commune ne sera pas impactée financièrement.

REPAS DES AINES OFFERT PAR LA COMMUNE

Heureux de partager un moment chaleureux avec nos ainés de 65 ans et plus, qui se sont retrouvés dimanche 10 Décembre 2023 à la salle communale pour la fête de Noël. Des moments sympathiques de plaisirs, de convivialité et de bonne humeur.

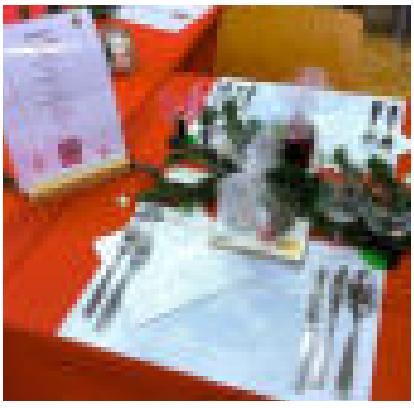

PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES – LA HAIE MULTIFONCTIONNELLE AVEC HAIES VIVES D'ALSACE PROMOTION DE L'ARBRE CHAMPÊTRE

En France 23 000 km de haies disparaissent chaque année alors que seuls 3 000 km sont plantés.

La commune de WOLSCHWILLER a bénéficié d'un accompagnement de l'Association Haies Vives d'Alsace pour l'élaboration du 1er plan de gestion durable des haies (PGDH) en Alsace et dans la région Grand-Est.

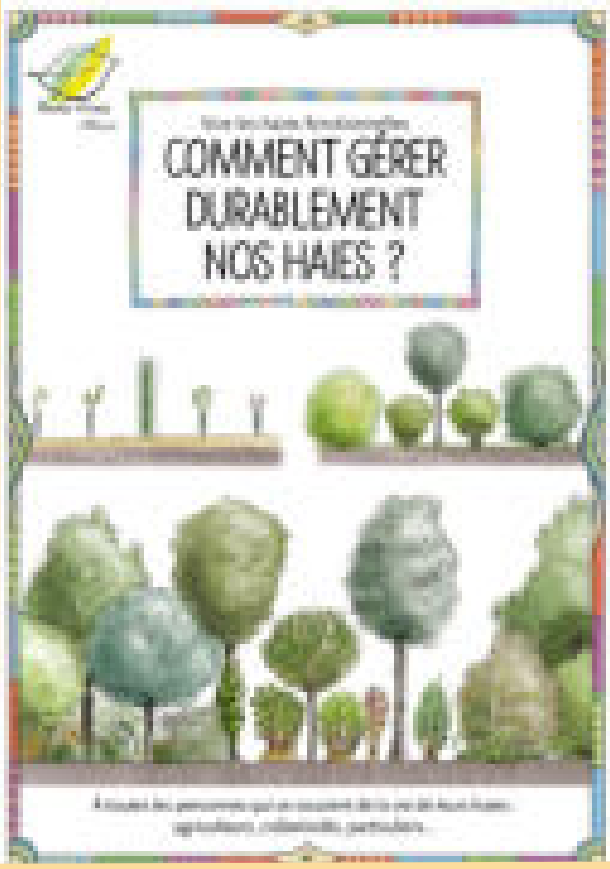

L'Association Haies Vives d'Alsace accompagne les collectivités, les exploitants pour l'état des lieux, la préconisation de travaux d'entretien, de plantation, le financement, les subventions, le plan de gestion selon l'essence, le type…

Ce Plan de Gestion Durable des Haies qui bordent les chemins communaux et de l'association foncière est un outil et un guide personnalisé sur 15 ans, avec des propositions d'interventions par tranche de 5 ans afin de retrouver une haie fonctionnelle, d'augmenter la matière organique du sol, de mieux retenir l'eau, d'avoir une haie plus résiliente en période de sécheresse, de protéger les talus de l'érosion et des coulées de boue, des gains pour la filière agricole car sur les premiers mètres d'exploitation, la haie agit comme un brise vent donc directement sur la qualité du sol…

Grace à cette vision globale et à long terme la commune aura la possibilité de proposer des chantiers participatifs pour l'entretien des haies ou pour planter, de bénéficier de la certification Label Haie.

Les documents et liens sont disponibles en mairie ou sur le site de la commune de WOLSCHWILLER.

PRESERVER ET MAINTENIR LA BIODIVERSITE DANS LES FORÊTS

NATURA 2000 - Jura Alsacien - c'est une richesse environnementale inestimable sur une étendue de 4.000 hectares dont 82% de forêt, Il concerne 21 communes du Sud de l'Alsace, Il préserve et protège 13 milieux remarquables, 55 espèces de faune et flore d'intérêt communautaire, du lynx au crapaud sonneur à ventre jaune, des chauves-souris aux orchidées. Un milieu naturel d'exception qui s'inscrit dans le programme européen de sites NATURA 2000 issus des directives européennes de 1979 pour la Directive Oiseaux et de 1992 pour la Directive Habitats Faune et Flore.

Votre patrimoine naturel
à préserver

Les plantes exotiques envahissantes
menacent nos milieux naturels
La Berce du Caucase
NE PAS TOUCHER
Brigades Vertes
La Balsamine
de l'Himalaya
La Vergerette
Le solidage du
Canada
ou verge d'or

BRIGADE VERTE

Brigade Verte

Gardes-Champêtres Intercommunaux d'Alsace

Parmi ses domaines de compétence, la Brigade Verte s'occupe également du signalement des espèces exotiques envahissantes dont fait partie le Frelon Asiatique. Afin de pouvoir lutter contre cette espèce récemment présente dans notre département, il est important de pouvoir signaler rapidement les observations.

Le département du Haut-Rhin est le dernier département infecté par l'espèce. Les premiers signalements datent de mai 2023 sur la commune de Houssen. Un nid a aussi été signalé et détruit sur Mulhouse. Un apiculteur de Walheim nous a fait récemment part d'une observation d'individus isolés rôdant autour de ses ruches. L'espèce a également fait l'objet d'une observation sur la commune de Wittersdorf. Malheureusement aucun nid n'a encore été détecté.

C'est un prédateur pour les colonies d'abeilles domestiques sur lesquelles il fait des ravages.

Reconnaissance de l'espèce :

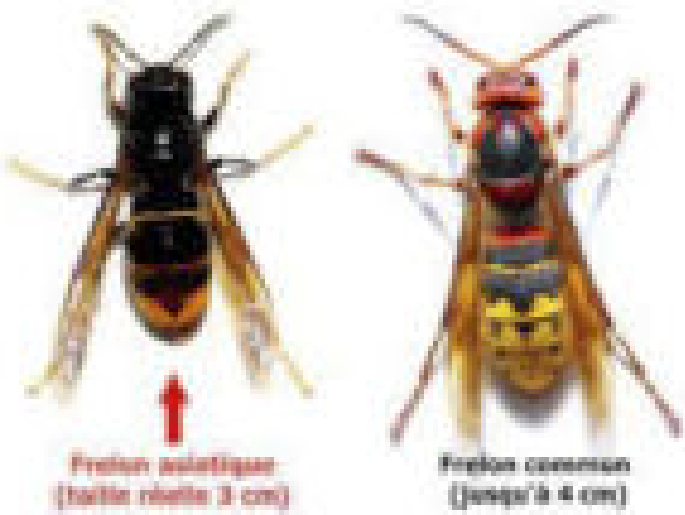

Plus petit que le Frelon européen, le Frelon asiatique est facilement reconnaissable à sa livrée foncée. La tête est noire, la face jaune orangée et les pattes jaunes à l'extrémité.

Biologie de l'espèce :

Le Frelon asiatique est une espèce diurne qui cesse toute activité à la tombée de la nuit. Il s'attaque aux abeilles, aux guêpes, aux insectes en tout genre et aux araignées. Ces proies serviront à nourrir les larves, les adultes ne se nourrissant que de liquide sucré. En automne, les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent le nid pour s'accoupler. Elles sont les seules à hiverner dans du bois mort ou de la litière, le reste de la colonie meurt.

Au printemps, elles ébauchent un nouveau nid de la taille d'une orange sur le rebord d'un toit, dans divers abris ou des ruches abandonnées. La femelle fondatrice pond des œufs et élève ses premières larves qui deviendront des ouvrières 45 jours plus tard, en fonction des conditions météorologiques. Les ouvrières adultes sont en charge de finir le nid et d'entretenir la colonie, tandis que la reine fondatrice consacrera le reste de son existence à pondre.

En général, la population du nid allant croissant, 70% des colonies déménagent au courant du mois d'août dans un nouveau nid construit par les ouvrières dans des arbres, à au moins 10 m du sol. Celui-ci peut être de forme ovale et mesurer jusqu'à un mètre de haut.

Réglementation :

L'article L.411-6 du Code de l'Environnement interdit sur l'ensemble du territoire national, l'introduction, la détention, le transport, la vente, l'achat ou l'échange de tout spécimen d'espèce exotique envahissante dont la liste est fixée par l'Arrêté Ministériel du 14 février 2018.

Lutte :

- Prévenir et signaler si vous constatez la présence de l'espèce (la mairie, la Brigade Verte du secteur)
- Détruire ou faire détruire les nids
  Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans insecticide à la tombée de la nuit, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en enfermant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation ou étouffement.
  Il faut toujours être équipé d'une combinaison de protection spéciale contre les frelons.

- En cas d'attaques sur les ruches, poser des pièges à sélection physique (afin de ne pas impacter d'autres espèces) avec comme appât du jus de vieille cire fermentée. Ces pièges sont à poser au mois de juin, période la plus fragile du cycle de développement des colonies, et jusqu'à la fin de la saison de prédation (octobre à mi-novembre)
- Il est possible de **réduire le stress des abeilles** en plaçant les ruches sous un filet ou dans une cabane grillagée de maille 5,5 mm. Une solution moins couteuse, surnommée Muselière à frelons a confirmé son efficacité pour réduire de 41 % la paralysie de la ruche.

A proscrire :

- La destruction des nids au cours de la journée (notamment à l'aide d'une lance à eau ou d'un fusil) fait augmenter considérablement les risques d'accident. Tous les individus volant hors du nid ne seront pas tués et pourront rapidement reconstruire un nid à proximité.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : **D**éclaration **P**réalable
PC : **P**ermis de **C**onstruire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

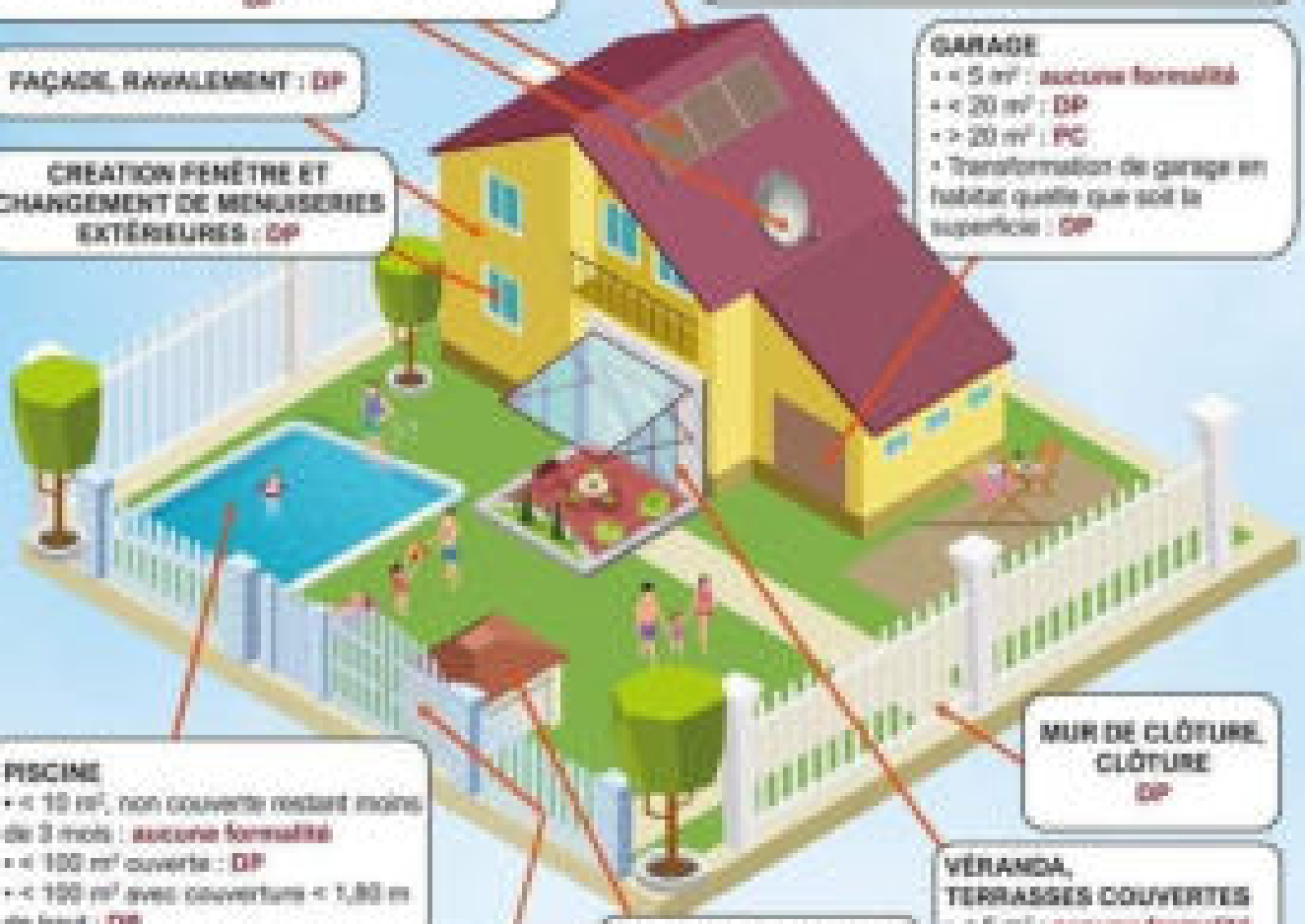

PISCINE
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² couverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
- <5 m² : **aucune formalité**
- <20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

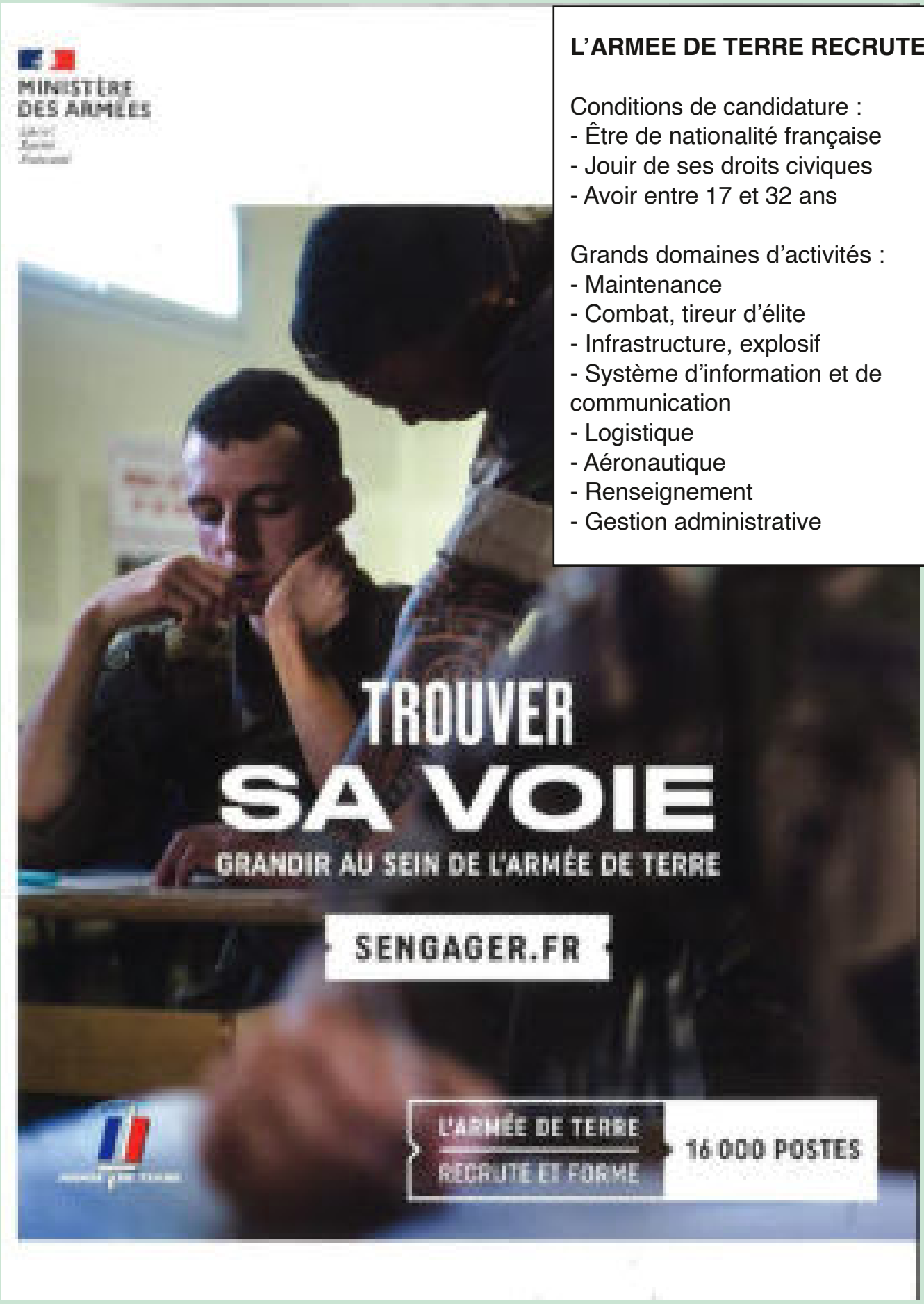

L'ARMEE DE TERRE RECRUTE

Conditions de candidature :
- Être de nationalité française
- Jouir de ses droits civiques
- Avoir entre 17 et 32 ans

Grands domaines d'activités :
- Maintenance
- Combat, tireur d'élite
- Infrastructure, explosif
- Système d'information et de communication
- Logistique
- Aéronautique
- Renseignement
- Gestion administrative

LE DISPOSITIF SARE

Le dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) est contractualisé entre la Région Grand-Est et le Pays du Sundgau depuis 2021. Ce dispositif permet d'accompagner les ménages et les responsables d'entreprises du petit tertiaire dans la rénovation énergétique de leur bâti.
Un conseiller France Rénov' accompagne depuis plus de deux ans les pétitionnaires qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique afin de leur délivrer un conseil gratuit, neutre et indépendant. Ces conseils portent sur les choix techniques (matériaux, systèmes...), les aides disponibles et les démarches administratives à engager. Le programme SARE permet d'accompagner les habitants des 108 communes du territoire du Pays du Sundgau pour améliorer leur confort, réduire leurs factures d'énergie et diminuer leur emprunte carbone.
L'action du SARE se définit en trois étapes :
1. Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins pour rénover le logement (maisons individuelles, logements dans un bâtiment collectif)
2. Un accompagnement personnalisé sur les choix techniques et les priorités de réalisations
3. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux.
L'objectif global de ce programme est de lutter contre la précarité énergétique dans le contexte d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat que nous connaissons. Pour ce faire, la troisième étape notée ci-dessus est particulièrement importante puisqu'elle comprend une visite à domicile ainsi qu'une simulation thermique du logement avec des scénarios de rénovation globale qui sont construits par le conseiller.
Face au succès du programme SARE un deuxième conseiller France-Rénov' est arrivé au Pays du Sundgau au mois de mars 2023 afin de développer cet accompagnement en amont de la réalisation des travaux.
Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse :
conseiller.renovation@pays-sundgau.fr,
ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68.

VIE ASSOCIATIVE

Nos remerciements vont aussi aux associations qui chacune dans leur activité, rythment tout au long de l'année la vie du village :

Association Fasnachtsverein - Association Fasnacht's Narra - Association St Maurice II - la M.J.C. - le Club des Pensées et l'A.C.A.M.A.A. (Association pour la Culture et les Arts Martiaux d'Asie en Alsace).

Félicitations aux bénévoles pour leur engagement associatif, aux présidents pour leurs dynamisme, la gestion et l'organisation de ces manifestations.

C'est grâce à vous que se tisse le lien social, culturel et sportif entre tous les habitants, toutes générations confondues.

Encore une fois bravo et merci à toutes et à tous !

LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE

L'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique.
Elle réunit des hommes et des femmes de métier mobilisés autour d'un même idéal : permettre à chacun et à chacune de s'accomplir dans et par son métier, dans un esprit d'ouverture et de partage.
En tant qu'organisme de formation professionnelle, elle vise à transmettre aussi bien des savoirs et savoir-faire – par l'apprentissage d'un métier – que des savoir-être – par le partage de valeurs telles que la solidarité, la fraternité et la générosité.
L'excellence de sa formation, ses expériences multiples en entreprise et son étape internationale ont permis à l'association d'intégrer la Conférence des grandes écoles en 2014.
Au-delà de la formation, le compagnonnage est une expérience professionnelle, humaine et culturelle, vecteur de découverte, d'éducation, et facteur d'insertion professionnelle et sociale.
Depuis 2010, le compagnonnage est inscrit au registre du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco
Les compagnons du Devoir et du tour de France organisent des portes ouvertes sur le thème « Formez-vous autrement » Cet événement se déroulera dans une trentaine de sites en France le 23 Mars 2024.
Ces moments de rencontres entre la jeunesse et les métiers ou chaque visiteur ou visiteuse aura l'opportunité d'échanger avec des apprentis et formateurs.

FERMETURE DU RESEAU CUIVRE - MIGRATION A LA FIBRE

Le réseau cuivre Orange va progressivement disparaitre.
Le téléphone, Internet et la TV devront, d'ici 2030, être fournis par la Fibre ou par une autre technologie à très haut débit.
Le réseau cuivre d'Orange s'arrêtera définitivement à WOLSCHWILLER en janvier 2026, pensez à faire votre raccordement à la Fibre.

CARITAS ALSACE A L'EPREUVE DES CRISES

Caritas Alsace compte sept équipes dans le Sundgau. En 2022, les 92 bénévoles du secteur ont aidé 356 familles en situation de pauvreté. Comme on pouvait le craindre, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation dans le domaine alimentaire ont d'abord touché les plus pauvres.

L'activité en forte hausse de Caritas Alsace, c'est malheureusement la preuve que la pauvreté n'épargne pas les villages. En 2022, le nombre de familles aidées a dépassé celui des années précédentes. L'arrivée de réfugiés ukrainiens installés dans le Sundgau explique en partie la hausse du nombre de personnes aidées. L'inflation a également touché les personnes les plus fragiles, celles qui étaient « sur le fil » et ont basculé dans la précarité.

Dans le Sundgau, les équipes les plus éloignées des grandes villes sont celles qui ont connu la plus forte hausse d'activité en 2022. L'épicerie solidaire de FERRETTE n'avait jamais aidé autant de foyers (143) qu'en 2022. Hausse d'activité spectaculaire également pour HIRSINGUE (32 familles aidées en 2022, contre 18 l'année précédente) et pour SEPPOIS (14 familles en 2021, 22 en 2022).

Précarité énergétique et mobilité sont des problèmes fréquemment rencontrés par les bénévoles.
« Beaucoup de personnes vivent dans des logements équipés de vieilles chaudières au fioul, et n'ont pas su faire face à l'augmentation des prix de l'énergie. On nous sollicite aussi beaucoup pour des bons de carburant : la voiture est indispensable pour se déplacer, car les transports en commun sont presque inexistants », explique Pascal NETTER, responsable de Caritas Hirsingue.

Les bénévoles de l'équipe d'ALTKIRCH ont tissé des liens avec les élèves du lycée. Partenariat qui s'est traduit par des collectes organisées par les élèves en janvier, des lectures d'histoires pour les enfants du quartier Saint-Morand en été, et une opération « Manala solidaires » en décembre.

L'équipe d'ILLFURTH, qui accompagne une trentaine de familles par an, a pour sa part déménagée dans l'ancienne mairie de SPECHBACH-le-Bas. Enfin, le Grenier de la solidarité d'ILLTAL, ouvert à tous, continue de proposer des meubles et du matériel de décoration. L'argent récolté permet de financer les actions solidaires de l'équipe.

Nos équipes sundgauviennes accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles prêts à participer aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Renseignements sur www.caritas-alsace.org

Faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi. Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

Bien cordialement,

Gautier TRABER
Chargé de communication
CARITAS ALSACE
RÉSEAU SECOURS CATHOLIQUE
03.88.22.76.40 – 07.77.26.44.86
caritas-alsace.org
5 rue Saint-Léon 67000 Strasbourg
11 rue du Puits 68100 Mulhouse

RECONDUCTION DU SERVICE D'AIDE A LA MOBILITE EN 2024

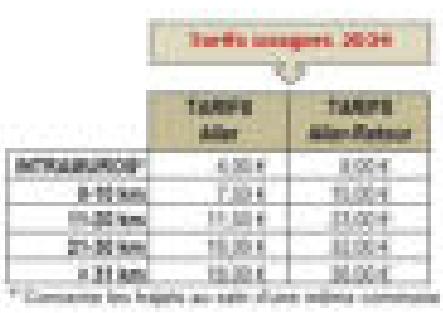

Le Service d'Aide à la Mobilité (SdAM) est reconduit en 2024 avec la société MOVEO. Quelques chiffres concernant le Service d'Aide à la Mobilité : Ce sont 577 adhérents (dont 10,7% de PMR – Personnes à Mobilité Réduite) c'est Près de 3000 courses en 2023 (67% concernent la tranche de déplacement de 1 à10 km), Les motifs de déplacement concernent : 60% médical – 16% courses – 13% loisirs – 11% autre. Le coût du service pour la Communauté de Commune Sundgau s'est élevé à 52 000 € pour l'année 2023 et il est évaluée 66 000 € pour 2024.

ETAT CIVIL

Nous sommes conscients de l'intérêt que vous portez à la rubrique état civil où sont mentionnés les naissances, les décès, les grands anniversaires…

Malheureusement ces informations relatives à l'état civil (actes de naissance, de mariage et de décès...) ne peuvent plus être diffusées dans la presse ou tout autre support, un bulletin municipal par exemple, que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application pour mieux encadrer le traitement des données afin de respecter votre vie privée.

Afin de simplifier les démarches, les personnes concernées peuvent donner leur accord par écrit au moment de l'établissement de l'acte.

La CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) a rédigé une formule permettant d'obtenir cet accord écrit :

« La mairie de… vous propose de faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage… dans le bulletin communal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord. M. , Mme … (Nom, Prénom) accepte qu'une information relative à l'événement actuel d'état civil déclaré ce jour, soit publié dans le bulletin municipal. Le … (date). »

Cette manière de procéder vous sera donc proposé à compter de cette année 2024.

La commune a enregistré pour l'année 2023

9 naissances (5 filles et 4 garçons)

Félicitation aux parents et bienvenue à eux
(Alvin, Igor, Jasmine, Léo, Zoé, Nathaniel, Céleste, Elena, Ambre)

5 déclarations de décès

Nous avons une pensée affective pour toutes les personnes qui nous ont quittées

1 célébration de mariage

La Municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur !

Les grands anniversaires 2023

M. Peter FISCHER - 85 ans

M. Roger GITTA - 85 ans

M. Roland SCHLACHTER - 85 ans

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) - PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) – DISPOSITIF FR-ALERT

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 vise à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels dite "loi MATRAS" elle conforte le dispositif des plans communaux de sauvegarde (PCS) et plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Le PCS ou le PICS est un document d'organisation globale de gestion des évènements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution:
- Au niveau communal, ce plan prépare la réponse opérationnelle afin d'assurer la protection de la population lors des crises;
- Au niveau intercommunal, ce plan assure la coordination et la solidarité de la gestion des évènements pour les communes impactées, en apportant un appui, un accompagnement et une expertise au profit des communes en matière de planification et de gestion des crises.

Le PCS relève des pouvoirs de police du maire et comprend:
- L'identification des risques et le recensement des personnes vulnérables.
- L'organisation de la protection et du soutien des populations, notamment les mesures d'alerte ou la mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement.
- Les modalités relatives à la réserve communale de sécurité civile et à l'emploi de bénévoles.
- L'organisation du poste de commandement.
- L'inventaire des moyens propres de la commune.
- L'organisation des relations avec les établissements sensibles présents sur la commune.

Le PICS n'accorde pas de pouvoir de police au président de l'EPCI à fiscalité propre et comprend :
- La mise à disposition des moyens intercommunaux.
- La mutualisation des moyens communaux.
- La continuité des compétences intercommunales (ex: eau potable, voirie, transports,...).

FR-Alert est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.

Ce système permet de compléter les dispositifs d'alerte des populations existants en permettant d'alerter, au travers de la téléphonie mobile, sur la nature et la localisation d'un danger ou d'une menace et d'indiquer les actions et comportements à adopter pour se prémunir de ces dangers ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de ces menaces.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent ou un risque majeur, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. En revanche, vous ne la recevez pas si votre smartphone est en mode avion ou éteint.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne, présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.
Les notifications pourront transmettre des informations sur :
La nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel, inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique…)

Accidents biologiques et chimiques : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire…

Dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire…
I
ncidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel…
Evénement grave de sécurité publique, attentat terroriste
L'autorité qui diffuse l'alerte

La localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...)
L'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone…)
Le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel

Outre la notification d'alerte, des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation seront diffusées par le même canal dans la même zone géographique : précisions sur la nature du danger, la zone géographique concernée, sur les comportements à adopter… La fin de l'alerte fera également l'objet de l'envoi d'une notification.

Supports de présentation préfecture et SIS68, La réserve communale de sécurité civile (modèle d'arrêté et d'acte d'engagement), La sirène (infos et coordonnées d'entreprises pour mise en conformité de la sirène avec le signal national d'alerte),
Le signal national d'alerte (modulation réglementaire),
Infos sur FR-Alert.

BIODIVERSITE - ZONES HUMIDES

Plus de 90% des mares forestières ont disparu en France depuis le début du XXe siècle.
Il nous revient de préserver, d'entretenir et selon le cas de créer des mares forestières là où la biodiversité a besoin d'être soutenue ou enrichie. Ces mares sont une source d'eau indispensable au gibier, qui vient s'y abreuver ou y prendre des bains de boue, comme le sanglier... Mais toute mare est soumise à un processus naturel d'évolution, la conduisant progressivement vers son comblement avec de la matière organique végétale (les feuilles, des bois morts...), d'une végétation concurrente qui est trop présente et étouffe ces zones humides en empêchant la flore de s'y développer.

Nous avons en forêt communale une zone humide, en parcelle 3, dans laquelle se trouve une « mare forestière » de plus de 150m2. L'enjeu principal sur cette mare est non seulement de lui redonner un peu de profondeur mais aussi et surtout de ré-ouvrir l'espace pour que la lumière puisse atteindre le sol. Effectivement, la forte densité d'arbres plonge la mare dans une pénombre presque constante.

Les aménagements commenceront par un éclaircissement, une coupe d'une partie des arbres présents autour de la mare. Cela permettra de lui redonner de la luminosité et de faciliter l'accès pour les engins.

Le terrassement avec un curage partiel commencera juste avant les dépôts de tuf (formations remarquables, protégées dans la zone NATURA 2000 à proximité) et se terminera au niveau de l'exutoire. Il consistera à retirer jusqu'à 50 cm de matière organique vers le centre de la mare puis de tirer des pentes douces avec reprofilage des berges de chaque côté pour récupérer le niveau des abords et de l'exutoire. Ce dernier sera légèrement remonté (15 cm environ) pour permettre d'immerger une plus grande surface.

Le bosquet de noisetier renversé au niveau du tuf pourra être conservé en l'état. Les bois morts récemment tombés dans la mare seront retirés contrairement aux bois morts plus anciens qui seront laissés sur place.

Cette intervention permettra de préserver la biodiversité floristique et faunistique

Ces travaux validés par le conseil municipal seront assurés en conduite de travaux par l'ONF et seront financés par le Syndicat Mixte de l'Ill et subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Pour ce qui souhaitent suivre l'épopée de cette mare rendez-vous courant du mois de Février 2024.

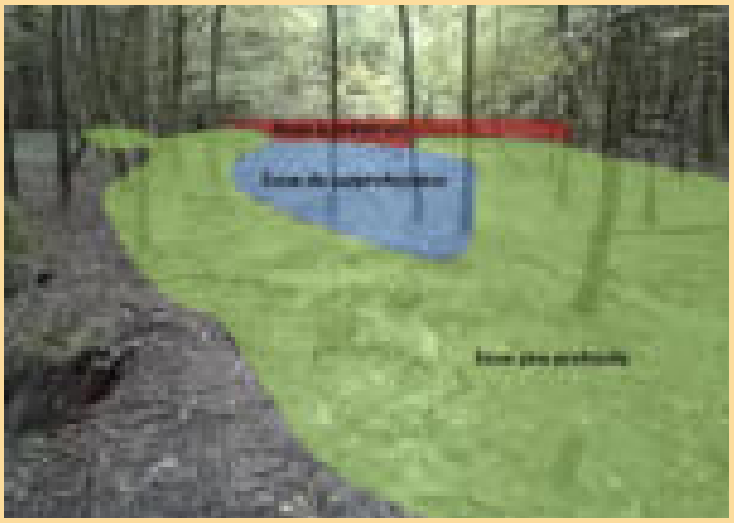

PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La CCSundgau exerce la compétence urbanisme dans certaines communes c'est lancée dans l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) document d'urbanisme qui réglementera les constructions et l'aménagement de nos villages. Cela implique qu'on ne pourra pas construire tout, n'importe quoi et n'importe où sur le ban communal.
Vous trouverez ci-dessous la synthèse des réponses données par les conseillers municipaux qui a été transmise à la CCSundgau pour l'état des lieux, ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas pour la commune de WOLSCHWILLER.

Atouts et faiblesses de notre commune :
Les atouts de notre commune : la qualité de vie à la campagne, la proximité de la suisse, l'espace, le milieu naturel et paysager…
Les faiblesses du territoire : la situation géographique car loin de tout avec le besoin de prendre un véhicule personnel pour se déplacer…

Que veut-on pour WOLSCHWILLER ?

Du logement individuel et collectif pour tous, du logement adapté pour favoriser le maintien de nos ainés à l'intérieur du village (par exemple un quartier en zone urbaine pour le développement de résidences séniors…).

Des équipements publics, des services, qui doivent être adaptés aux besoins de nos concitoyens au quotidien (écoles, crèches, pôle médical…) avec un cadre de vie agréable.

Un règlement qui tient compte de la Nature de la Biodiversité du Tourisme de l'Agriculture, du besoin en équipements sportifs et de loisirs afin d'encourager et de soutenir les associations locales.

Un développement touristique maitrisé, en cohérence avec les besoins et ressources disponibles

Développer la coopération intercommunale de proximité avec les communes avoisinantes pour développer des services de proximités utiles et nécessaire à nos habitants.

La prise en compte du besoin de transport en raison des déplacements nécessaires (le développement d'un véritable service de transport en commun en dehors des horaires scolaires) des aires de covoiturage, des pistes cyclables permettant de relier les villages…

La préservation de l'environnement et des bâtiments historiques (église, chapelle, maison ancienne qui présente un intérêt historique…). Eviter la destruction des anciennes bâtisses lorsque la restauration ou la réhabilitation est possible écologiquement et économiquement.

Eviter l'accroissement trop important de résidences secondaires, pour que nos villages ne deviennent pas des villages dortoirs

Des espaces publics avec des continuités de circulation piétonnes en lien avec les mobilités douces

Le maintien du paysage, la préservation, le développement, la valorisation des espaces verts, existants ou à créer

La cohésion sociale et le bien vivre ensemble (jeunesse, ainés…) de l'espace pour tous

Le développement d'activités économiques diversifiées avec la progression de l'emploi local, le maintien et le développement du commerce de proximité dans le village (favorisation des circuits courts de production et de consommation). Des activités économiques diversifiées,

Que la réglementation laisse des marges de manœuvre aux communes pour se développer, il s'agit d'un enjeu d'attractivité

Une réglementation adaptée à la configuration du village ; on constate que notre village n'a pas d'unité architecturale car elle n'existe pas (il n'y a pas d'alignement, pas de sens d'implantation de faitage de toiture…) et on souhaite que cela ne change pas.

Une réglementation en matière d'urbanisation et de construction simple (et non restrictive) (autorisation de toitures à faible pente, à forte pente, à toiture terrasse ...) une architecture variée.

Les règles peuvent être différentes d'une zone à une autre, afin de prendre en compte leurs spécificités (Loi Montagne, Massifs forestiers, Zone Natura 2000…).

Des espaces de stationnement privés en dehors des espaces publics rue, trottoirs…

Encourager l'emploi d'énergie renouvelable et la récupération de ressources naturelles (récupération de l'eau pluviale, énergie solaire…), la mise en place d'aides pour la rénovation et l'entretien de l'habitat existant afin de préserver le patrimoine,

Éviter l'imperméabilisation des sols, sensibilisation à la préservation des espaces verts, inciter à laisser les champs en pâturages, éviter la monoculture, rester le plus « vert possible » pour le bien être des habitants et des exploitants (pas d'emploi de pesticides …)

Que dans la rédaction et l'élaboration du PLUi la CCSundgau tienne compte de nos souhaits, de nos remarques et observations dans le cadre de l'élaboration, de la rédaction du PLUi et de l'application de la réglementation.

Un PLUi imposée par la CCSundgau donc un service instructeur des demandes d'urbanisme à la charge de l'EPCI et non des communes.

Un PLUi concis et simple avec une réglementation compréhensible

Ce que nous ne voulons pas pour WOLSCHWILLER

L'édification de certains types de construction qui ne correspondent et ne s'intégrèrent pas dans nos villages (notre tissu bâti existant est constitué en grand nombre de maison avec dans certains cas des dépendances ou des annexes « type grange » ou « schopf ») nous ne voulons pas de constructions qui sont d'architecture étrangère à la région, qui dénaturent ou porte atteinte au paysage (type yourtes, Tiny House, implantation de caravanes…).

Que nos jeunes adultes soient obligés de quitter le village car ils ne trouvent pas moyen de se loger.

Pas de zones d'activités artisanale de mono-activité,

Le développement trop important de logements collectifs et ou sociaux,

Une trop grande densité urbaine, de diversification de l'habitat. Des terrains de construction de taille minimale suffisante (600 à 800m2) pas trop petits pour éviter l'entassement des constructions les unes contre les autres pour éviter les troubles de jouissance liés à la perte d'ensoleillement ou à des troubles anormaux du voisinage,

Pas de nouvelles constructions d'élevage agricole dans le village mais des zones (agricoles, artisanales ou industrielles) bien identifiées pour éviter toutes nuisances,

D'une réglementation qui ajoute des contraintes supplémentaires à la réglementation déjà applicable (RE2020).

D'incohérence entre la préservation de l'environnement, du cadre de vie et les objectifs d'augmentation du nombre d'habitants et de logements, Répondre aux besoins des habitants, est une condition nécessaire à la poursuite de la politique de développement de grands projets sur le territoire

Pas d'implantations d'éoliennes car elles seraient nuisibles pour les oiseaux et à la beauté du paysage.

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES 2023 - WOLSCHWILLER

Grotte du Blenien - Période du paléolithique supérieur -35 000 a -10 000 (WOLSCHWILLER -16 000) L'homme de Cro-Magnon ou Homme moderne

Les différentes campagnes de fouille permettent de figer le mode de vie, de productions d'outils (domestique ou pour la chasse), de production d'objet d'art (parement…) de sculpture mais également d'ossement d'ours, de renne, de cheval, d'écureuil, de renard, d'oiseaux, de dent d'élan, de silex taillé et de coin feu avec deux foyers, dont un très bien conservé.

Les temps préhistoriques s'étendent sur plusieurs millions d'années. N'ayant pas de documents écrits (!), nous savons peu de chose sur nos ancêtres de ces temps reculés.
Mettons nos bottes de sept lieues et sautons dans le passé pour découvrir les fouilles à WOLSCHWILLER.

Le chantier archéologique au lieu-dit Blenien à WOLSCHWILLER, dans une grotte qui recèle des traces d'occupation humaine pouvant remonter à plus de 10 000 ans avant Jésus-Christ.
Après des sondages négatifs à KIFFIS en 2012, une équipe du Pôle archéologique s'est déplacée sur le site de WOLSCHWILLER où elle a découvert des traces d'occupation humaine pouvant remonter à la fin du paléolithique supérieur
(entre -9 400 et -10 800). Il n'existe pas beaucoup de sites de cette période en Alsace. Comblée par des sédiments, la grotte a déjà livré de précieux indices.

Découverte en 2006 sur la commune de WOLSCHWILLER, la grotte du Blenien a fait l'objet de fouilles dès 2012. Ces fouilles s'inscrivent dans un cycle de programmation triennale depuis 2014 et jusqu'en 2026.
Elles sont financées par le service régional de l'archéologie Grand Est et profitent de l'appui logistique de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) ainsi que du concours de nombreux chercheurs, étudiants et bénévoles.

Il s'agit de la première séquence Magdalénien/Azilien reconnue en Alsace qui apporte de nouvelles données visant à mieux comprendre des processus de reconquête des territoires septentrionaux après le Pléniglaciaire supérieur.
À l'issue du premier cycle de fouille triennal, nous avons une bonne compréhension de la taphonomie (étude de l'enfouissement sous toutes ses formes aboutissant à la formation de gisements fossilifères) du site dont dépendent les modalités de conservation des niveaux archéologiques, tant spatialement que stratigraphiquement.

L'analyse sédimentaire des couches stratigraphiques conservées dans la grotte a en grande partie été réalisée et nécessite maintenant l'obtention de calages chronologiques pour être interprétés de manière optimale.

Un sondage réalisé sur le talus, à l'entrée de la cavité, a permis de mettre en évidence une accumulation de plusieurs couches de gélifracts (destruction des matériaux rocheux sous l'effet des alternances de gel-dégel) sur environ 2,2 m d'épaisseur jusqu'au bed-rock (la croûte terrestre). Le sommet de cette accumulation livre des vestiges archéologiques au sein de différents niveaux stratigraphiques sur environ 1,3 m d'épaisseur, datés entre 11 279 ± 77 BP et 13 920 ± 80 BP. (BP = Before Present signifiant « avant le présent »)

Depuis 2013, à l'intérieur de la cavité, un important travail de déblaiement des couches supérieures, remaniées par les animaux fouisseurs, a été réalisé. Il s'agissait de dégager le sommet des niveaux archéologiques et le fond de la grotte afin de circonscrire l'étendue des niveaux archéologiques préservés et de vérifier de la présence ou non d'un réseau karstique plus vaste. Ces investigations ont permis d'observer que les niveaux archéologiques sont tronqués par l'érosion qui intervient à l'aplomb de l'entrée du proche alors que le fond de la cavité a totalement été perturbé par les animaux fouisseurs et en particulier par les blaireaux. Le déblaiement total du fond de la cavité a été réalisé au cours de la campagne de 2016 jusqu'à atteindre le bed-rock (la croûte terrestre).

Alors que nous suspections la présence d'un réseau karstique dans le prolongement de la cavité, rien n'a jusqu'ici permis de le mettre en évidence. Les niveaux archéologiques sont donc uniquement préservés à l'entrée de la cavité sur une surface d'environ 20 m2 dont 17,5 m2 peuvent être ouverts à la fouille.
Les niveaux supérieurs « aziliens » sont conservés sur une moins grande surface, étant impactés par les galeries des animaux fouisseurs, en particulier le long de la paroi nord alors que les niveaux plus profonds « magdaléniens » sont conservés sur une plus grande surface.
Référence électronique : Sylvain GRISELIN, « WOLSCHWILLER – Grotte du Blenien » notice archéologique, ADLFI. Archéologie de la France - Informations En ligne, Grand Est

Chaque année durant les vacances scolaires, Sylvain GRISELIN ingénieur-docteur archéologue, de l'Inrap, Institut national de recherches archéologiques préventives , accompagne un groupe d'une dizaine de stagiaires, étudiants en archéologie d'universités de toute la France à WOLSCHWILLER.

Toutes les trouvailles classées et répertoriées sont entreposées au Centre de conservation et d'études de Sélestat.

LE RECENSEMENT

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. C'est utile car ce sont des chiffres pour construire demain, c'est simple il suffit de répondre au questionnaire en ligne ou sur format papier, c'est sûr vos données sont protégées le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles.

L'organisme de l'Insee s'engage à ce que les traitements de données personnelles qu'il met en œuvre à des fins statistiques soient conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés".

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (articles 156 à 158) fonde les principes d'exécution du recensement et d'authentification annuelle des populations légales des communes.

Le décret en Conseil d'État n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003 définit les modalités d'application de la loi. L'arrêté du 19 juillet 2007 encadre la diffusion des résultats du recensement de la population.

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024

Concrètement comment se passe le recensement ?

Mme Jenni Sabine notre secrétaire de Mairie a accepté d'être coordinateur communal et la commune a procédé au recrutement d'un agent recenseur, la candidature Mme OUDOT Cornelia, qui était déjà agent recenseur en 2013 et en 2018 a été retenue. Merci de lui réserver un bon accueil car ce travail nécessite beaucoup de temps, de patience, de rigueur et de persévérance

L'agent recenseur déposera dans votre boîte aux lettres ou en mains propres une lettre avec une notice d'information. Pour vous faire recenser suivez simplement les instructions qui y sont indiquées.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici fin janvier 2024 ? Contactez la commune

A quoi sert le recensement de la population ? Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et de comptabiliser la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements... Il permet de déterminer la participation de l'État au budget communal, de définir le nombre d'élus au conseil municipal, d'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles…), de médecins, de commerces, de logements...
Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le- recensement-et-moi.fr.

DECLARER SON ARRIVEE ET SON DEPART DU VILLAGE

Les administrés qui partent, déménagent ou qui arrivent à WOLSCHWILLER sont appelés à signaler à la mairie un changement de résidence. L'article 104 du code civil laisse la faculté aux personnes d'effectuer cette démarche volontaire afin d'accomplir diverses formalités, notamment l'inscription sur les listes électorales ou l'obtention de certificats, fiches ou documents… Tout en profitant de la liberté d'aller et venir comme principe de base.

DEFENSEUR DES DROITS

Lorsque vous êtes en litige ou en désaccord avec une décision émanant d'un service public, vous avez possibilité de vous orienter vers une voie de médiation en saisissant un délégué du Défenseur des Droits.

M. Jacques DENTZ est délégué du Haut-Rhin, il assure une permanence à la Mairie d'ALTKIRCH, 5 place de la République, les 2éme, 3éme et 4éme vendredis de chaque mois sur rendez-vous au 03 89 08 36 05
ou par e-mail : jacques.dentz@defenseurdesdroits.fr

NUISSANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, motoculteurs… ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables (du lundi au samedi) de 7h00 à 20h00 - Les dimanches et jours fériés en aucun cas.

- Les engins ou véhicules motorisés les plus bruyants ne peuvent fonctionner qu'entre 8h00 et 19h00.

On pense aussi à respecter une pause entre 12h00 et 13h30 et n'oubliez pas que le bruit est règlementé par le Code de la santé publique. L'article R1334-31 dispose qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.
L'Arrêté municipal N°1/1997 du 30 Mai 1997 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage est toujours d'actualité.

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous. Respectez votre voisinage avant qu'il ne soit amené à appeler les autorités compétentes

PLANTATIONS (HAIES, ARBRES, ARBUSTES...)

Vous souhaitez planter un arbre, une haie, des arbustes sur votre terrain ?
Certaines règles de distance et de hauteur sont à respecter vis à vis de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété et la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une certaine distance.

La distance minimale à respecter par rapport au terrain de votre voisin varie selon la hauteur de votre plantation.
Ainsi, vous pouvez planter un arbre de plus de 2 mètres à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine. Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.
Par contre, si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.
La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre et la distance depuis le milieu du tronc de l'arbre.
Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble anormal de voisinage (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure au terrain de votre voisin).

Texte de loi et référence Code civil : articles 653 à 673

La commune remercie les bénévoles qui se sont mobilisés durant l'année 2023 pour les travaux d'entretien, d'arrosage et de décoration réalisée aux entrées du village et sur la place de la mairie.
Merci également à la commission fleurissement – embellissement du village pour les fleurs de saison qui ont été mises en place sur les différents sites de la commune (entrées de village, mairie, place du village, église…) .

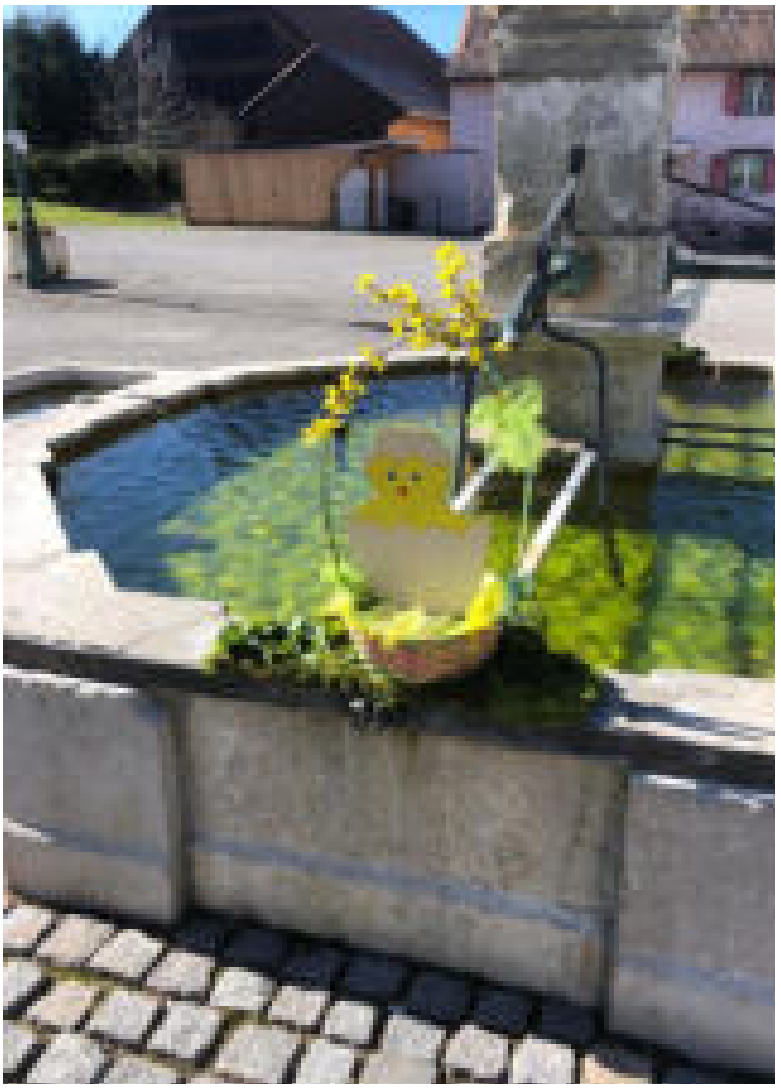

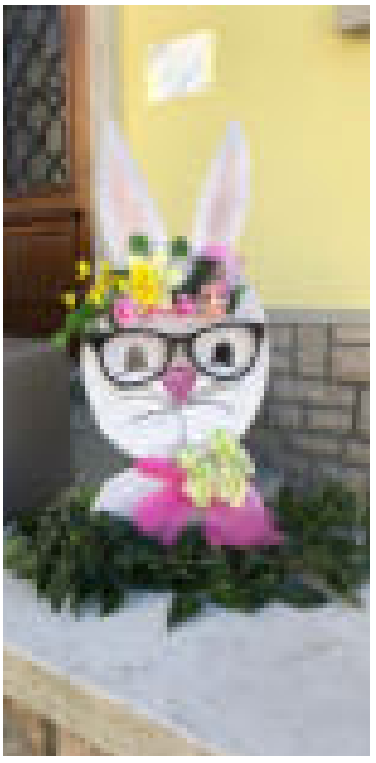

COMMERCES - ENTREPRISES - ARTISANS A WOLSCHWILLER

ATELIER D'ART LINDER STEPHANE - L'atelier d'art réalise un travail de rénovation et de restauration d'œuvres et d'objets d'art, de décoration, de mobilier liturgique, situé 5 rue de Kiffis 68480 WOLSCHWILLER. M. Stéphane LINDER est à votre service au : 06 74 70 09 03 – email : stephane.linder88@gmail.com

AUDIOVISUEL RIOV - Entreprise spécialisée dans l'image et l'audiovisuel, elle s'adresse aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers et vous propose de numériser de vieilles photos, de remettre au goût du jour de vieilles cassettes vidéo... implantée 24 rue de l'Eglise 68480 WOLSCHWILLER. M. Victor OUDOT est à votre disposition au 06 30 29 44 98 e-mail : victor.oudot@outlook.com

AUTOHOF - Autohof est spécialisée dans l'importation de véhicules en provenance d'Allemagne et vous accompagne dans toutes les démarches administratives relatives à l'achat d'un véhicule d'importation, localisée 15 Rue de l'Eglise 68480 WOLSCHWILLER.
M. Michel ACCETTOSO est à votre écoute 09 67 60 71 76 - e-mail : info@autohof.fr
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page internet de la société : https://autohof.fr/

BROCANTE DU P'TIT BRETON L'entreprise de brocante débarras et vide grenier propose l'achat et la vente de mobiliers et meubles d'occasions, d'antiquités et d'objets d'occasion.
Située 1 rue de l'Eglise 68480 WOLSCHWILLER, M. Thierry ROBIC est à votre disposition pour vous renseigner au 09 52 24 49 36

CAMPS Marie : thérapeute propose des soins de relaxation, service de massage et de rééquilibrage énergétique. Le cabinet est situé 27 rue de L'EGLISE 68480 WOLSCHWILLER. Pour plus d'information ou prendre un rendez-vous contactez
Mme CAMPS au 06 77 99 58 84

CENTRE HIPPIQUE à L'ETRIER du SUNDGAU L'étrier du Sundgau est une écurie - centre équestre qui vous propose l'hébergement avec la pension et la préparation physique de votre cheval dans un environnement verdoyant. Le centre équestre est situé en périphérie du village, 55 rue de Kiffis 68480 WOLSCHWILLER. Pour plus d'informations M. Herbert SCHLICKLIN est disponible au 03 89 07 31 94

DB CHAUFFAGE & SANITAIRE (DBCS) Pour vos travaux de chauffage et sanitaire, l'entreprise DB Chauffage & Sanitaire est située au 38 B rue de Kiffis 68480 WOLSCHWILLER. M. Dorian BLENNER est disponible au 06 36 57 39 81

E.L'COIFF Vous propose la coiffure à domicile. Mme Elodie LIEBY est à votre service le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le samedi pour convenir d'un rendez-vous appelez Mme LIEBY au 07 89 49 75 81

ESKA INTERCONSULTING vous accompagne dans l'élaboration de vos projets de voyages, ainsi que dans l'événementiel pour les particuliers, comité d'entreprise, association…Pour les professionnels élaboration de stratégie de développement touristique communication et marketing, mise en place de plan d'action prospectif et opérationnel. Implantée 37 rue de l'église 68480 WOLSCHWILLER,
Mme Estelle KAUFFMANN-THUERING est à votre écoute 06 79 22 42 40 e-mail : eska@eska-interconsulting.com Plus d'informations en consultant la page internet de l'entreprise : www.eska-interconsulting.com

Nouveau dans cette rubrique **GASS'TP** Pour vos travaux de terrassement, d'aménagements extérieurs et de petite démolition. M. Vivien GASSER est à votre service pour vous renseigner au 06 32 32 32 94 ou par e-mail gasstp@outlook.fr

GRIESSER FRANCE L'usine est spécialisée dans la protection solaire avec la production de volets roulants de stores extérieurs et de brise soleil orientables, implantée 18 rue d'Oltingue 68480 WOLSCHWILLER. Pour tous renseignements, vous pouvez consulter leur site internet :
https://www.griesser.fr/fr/qui-sommes-nous/nos-usines

LA MAISONNETTE à L'ETANG La famille Roger et Brigitte LEY vous propose la location de gite avec son étang, pour passer vos week-ends et vacances au calme, implantée 1 rue des Etangs 68480 WOLSCHWILLER. Pour toute demande M. Roger et
Mme Brigitte LEY sont à votre écoute 03 89 40 74 01 - e-mail : roger.ley@wanadoo.fr Plus d'informations sur le site internet https://www.facebook.com/lamaisonettealetang/

EARL du PFAFFENBACH La société du Pfaffenbach est spécialisée dans la vente de fruits et légumes bio, mais aussi dans le vente de fruits et légumes issus de l'agriculture locale et conventionnelle, elle propose également des produits de petite épicerie, ainsi que de nombreux produits de charcuterie. Localisé 13 rue d'Oltingue 68480 WOLSCHWILLER.
Ils sont à votre écoute au 09 53 03 18 31 ou 06 85 91 64 47

PRESSOIR LINDER Chaque saison à partir de la fin Août ou début Septembre le pressoir LINDER vous propose de venir avec vos pommes, poires… et vous repartez avec le jus de vos propres fruits. Le pressoir est à votre disposition sur rendez-vous que vous soyez un particulier ou un professionnel. Situé 36 rue de Kiffis 68480 WOLSCHWILLER
Pour plus d'information ou prendre un rendez-vous contactez
M. ou Mme. Daniel LINDER au 03 89 07 33 94

PRO CERAMIQUES atelier de fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental. Du modelage à la décoration jusqu'à l'émaillage les pièces sont entièrement réalisées à la main avec différents modes de cuissons. L'exposition, les stages ou des cours de céramique vous feront découvrir les différentes techniques de modelage et de tournage.
Implanté 17 rue de Kiffis 68480 WOLSCHWILLER, vous souhaitez des renseignements, vous pouvez contacter
Mme. Barbara WAGNER Tél : 03 89 40 74 22 -
email : wagner.barbara@sfr.fr

LE RUCHER DE ROLAND Apiculteur et producteur local de miel artisanal en vente en directe, situé 40 rue de l'Eglise 68480 WOLSCHWILLER, M. STRUB ROLAND est disponible au 03 89 40 78 43 ou 07 61 03 13 35 – e-mail : r.strub68@gmail.com

SENS & JARDIN vous propose un service de création, d'aménagement et d'entretien de votre jardin et de vos abords paysagers. L'entreprise est localisée 2 rue des Etangs 68480 WOLSCHWILLER, Messieurs Fréderic BLIND et Maxime LOOS sont à votre service au 07 81 43 14 21 ou au 06 50 51 46 05

SHINE AUTO CF est spécialisé dans le Detailing automobile préparation de véhicules, nos services : lavage, nettoyage intérieure - extérieure, polissage, lustrage de tout type de véhicules. Situé 1 rue des Champs 68480 WOLSCHWILLER, M. Christopher FRANK
Pour plus d'information ou un rendez-vous au 06 76 64 89 52 - e-mail : shineauto.cf@gmail.com Plus d'informations sur le site internet de l'entreprise : https://shineautocf.com/contact

INFOS PRATIQUES LES NUMEROS EN CAS D'URGENCE OU DE BESOIN

Numéro d'urgence européen : 112
Sapeurs-Pompiers : 18
Samu : 15
Police-Secours : 17
Urgence personnes sourdes et malentendantes : 114
Le Centre antipoison : 03 88 37 37 37
La Brigade Verte : 03 89 74 84 04 - par mail : contact@brigade-verte.fr

Le conciliateur de justice à la mairie de HIRSINGUE M. Thierry FREY
Sur rendez-vous 03 89 40 50 13 (le 1er et 3éme jeudi du mois)
www.conciliateur-alsace.com

L'assistante sociale à l'antenne de la Communauté de Communes Sundgau
rue de lucelle à FERRETTE sur rendez-vous 03 89 25 81 31
L'abbé Adolphe TSIAKAKA 20 place Saint-Martin – 68480 OLTINGUE – 03 89 40 71 54
La Communauté de Communes Sundgau (CCS) 03 89 08 36 20

Le numéro d'astreinte de la CCS en cas de problème de distribution d'eau potable (fuite, coupure d'eau, manque d'eau…)
03 89 25 36 48 ou le service eau potable 03 89 08 47 57

ENEDIS pour un dépannage en urgence, vous pouvez contacter l'équipe
7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00 au 09 726 750 68

VOTRE MAIRIE - NOUS SUIVRE

La mairie de WOLSCHWILLER est à votre écoute par téléphone, par e-mail,
par courrier dans la boîte aux lettres devant la mairie,
aux heures d'ouvertures au public ou sur rendez-vous.

Les demandes sont traitées et suivies pour que vous ayez une réponse
dans les meilleurs délais.

Nous contacter
Mairie 2 rue de l'Eglise - 68480 WOLSCHWILLER -
Tel. 03 89 40 70 55
Mail : mairie@wolschwiller.fr
Site de la commune : www.wolschwiller.fr
Application mobile : Panneau Pocket Wolschwiller

Horaires d'ouverture au public de la mairie
Lundi et jeudi de 9h00 à 11h00
Mardi de 16h00 à 19h00
Samedi sur rendez-vous

- Les élus se tiennent à votre disposition sur rendez-vous -

Le WOLSCHWILLERBLATT

Rédaction Mme Séverine DEBORD et M. Sylvain GABRIEL

Crédit photos : AUDIOVISUEL RIOV, HADRIEN Photographie et Mme BERNHARD Marie-Claude

Confection et mise en page : AUDIOVISUEL RIOV

Le WOLSCHWILLERBLATT est édité à 215 exemplaires.